Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 13

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous voyons que la fortune de la Société, qui se trouvait être de 900 fr. 75 à la fin de la seconde année d'existence, se trouve, à la fin de la troisième, de 2,583 fr. 60, soit une augmentation de 1,683 fr. 55 en une seule année.

Cependant, l'année 1904-1905 a eu, proportionnellement, beaucoup plus de cas de maladie que les années précédentes.

De mai 1902 à mai 1903, nous avons distribué .	Fr.	70	60
En 1903-1904	»	266	30
En 1904-1905	»	991	90
Soit en tout, depuis la fondation	Fr.	1,328	80

Nous avons voulu, dans ces brèves et courtes notes, simplement montrer par des chiffres, laissant à chacun le soin de tirer des conclusions, l'excellente influence des Mutualités scolaires et le bien qu'elles peuvent réaliser. P. J.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Dans l'un de ses derniers numéros, le *Manuel général* donne les renseignements suivants sur le fonctionnement de la *Mutualité scolaire* dans le XXe arrondissement de la ville de Paris.

« Au commencement de l'année 1899, le conseil d'administration décida d'instituer un service de visiteurs, recrutés parmi les instituteurs. Disons, à la louange du corps enseignant, qu'un grand nombre de maîtres se proposèrent pour remplir ces fonctions, et que l'inspecteur, président, n'eut que l'embarras du choix.

« Voici comment fonctionne ce service :

« Dès qu'un enfant mutualiste est malade, la famille en informe le directeur ou la directrice de l'école et lui adresse un certificat de maladie signé du médecin traitant. Immédiatement le directeur ou la directrice fait parvenir au visiteur une lettre d'avis lui indiquant le nom du sociétaire, son adresse, la nature de la maladie et autres renseignements, s'il y a lieu. — Cinq ou six jours environ après la réception de cette lettre, le visiteur se rend au domicile indiqué. Il s'assure que toutes les formalités ont été bien remplies. Il vise la feuille de maladie qui a été délivrée par le directeur ou la directrice, et promet de revenir prochainement prendre des nouvelles du sociétaire. Si le sociétaire est rétabli, le visiteur arrête immédiatement la feuille de maladie. Les visiteurs, en se rendant dans les familles, montrent encore les bienfaits de la mutualité. Ils représentent aux parents que, grâce à elle, l'enfant aura pour sa vieillesse une

petite retraite ; ils leur expliquent le fonctionnement de la mutualité, la font connaître partout.

« D'autre part, lorsque la mutualité scolaire fut instituée dans le XXe arrondissement, certaines familles prolongeaient exagérément la durée de la maladie des sociétaires dans le but d'obtenir des indemnités plus élevées, ce qui grevait considérablement le budget de la Société. Il fallait empêcher les familles et les enfants eux-mêmes de prendre l'habitude du mensonge et de la duperie. Cet état de choses a cessé complètement, grâce au service des visiteurs, qui, à ce point de vue, présente un véritable caractère d'éducation morale. Enfin, ce service met en relations fréquentes les instituteurs et les parents de leurs élèves. Il permet aux maîtres de nos écoles de voir de près les misères et les peines de ces familles ouvrières souvent fort pauvres, qui composent la plus grande partie de la population du XXe arrondissement. »

***

Le rapport de l'Académie française sur la réforme de l'orthographe n'a pas contenté tout le monde. Le président de la Ligue française de l'Enseignement vient d'adresser au ministre de l'Instruction publique la requête suivante, reproduite par la presse :

« Le conseil général de la Ligue de l'Enseignement, après avoir pris connaissance du rapport de l'Académie française, considère que les modifications proposées sont insuffisantes pour donner satisfaction à l'intérêt public.

Il estime qu'il est du devoir étroit du gouvernement de la République de ne pas limiter la réforme aux modifications conseillées par l'Académie et qu'il importe de l'étendre du moins dans la mesure des propositions consignées dans le rapport de M. Gréard et dans les conclusions exposées par M. Faguet en son nom personnel.

Le conseil général de la Ligue espère que vous partagerez son sentiment sur la nécessité de supprimer les bizarreries orthographiques qui nuisent à la diffusion de la langue française et font perdre à la jeunesse des écoles un temps dont l'emploi serait plus utilement consacré à l'acquisition de connaissances indispensables pour la vie moderne. »

***

A propos de l'usage du corset chez les jeunes filles de nos écoles, le *St-Galler Stadtanzeiger* reproduit les considérations suivantes, émanant du Conseil de santé de Bulgarie :

« Le corset n'est pas fait pour embellir les formes féminines, comme on paraît le croire ; au contraire, il serre le corps, occasionne des malaises, et au lieu de favoriser le développement naturel du corps, il engendre de fâcheuses déformations. Pas de corset, mais des exercices de gymnastique pour nos

jeunes filles. Apprenons-leur à se tenir droites, à marcher convenablement; c'est plus salutaire. Le corset empêche la respiration, trouble la circulation du sang et a souvent pour suite des dérangements dans les organes intérieurs. En général, cet instrument de torture est regardé comme la principale cause d'un grand nombre de méchantes infirmités, et son usage ne peut être autorisé avantageusement que dans certains cas pathologiques et sous forme de corset orthopédique.

Basé sur les sages avis du Conseil de santé, le ministre de l'Instruction publique de Bulgarie, Dr Schismanow, qui pendant son passage aux affaires a fait une foule de choses utiles, vient d'adresser aux directeurs des écoles une circulaire prescrivant d'interdire absolument le port du corset aux filles des écoles. »

GYMNASTIQUE SCOLAIRE

(Suite.)

Cinquième leçon pour enfants de 10 à 12 ans.

(Manuel de gym., 1er degré, program. A, 1re, 2me et 3me années).

I. Exercices d'ordre et de marche. — Voir leçons précédentes.

1° Placement sur un rang. — Faire exécuter un nombre déterminé de pas en avant. — $^1/_4$ de tour à droite (aussi à gauche) en deux mouvements. Répéter de même, mais en s'arrêtant au commandement, sans indiquer le nombre de pas à faire.

2° Passer de la ligne à la colonne de marche par une conversion des groupes. — Ordre ouvert.

II. Mouvements des bras et des jambes. — Voir leçons précédentes.

3° Position normale : Mains sur la nuque.

Les doigts sont engagés entre eux, appuyer les paumes des mains sur la nuque, les coudes dans le plan des épaules, la poitrine ouverte et la tête droite. — Cette attitude rectifie la position de l'épaule et redresse activement la région cervicale. *(Deméný).*

4° Poser une jambe tendue en arrière, ex. 11 *c.*

5° Lever une jambe fléchie en avant, fig. 12.

Correctement fait : Cuisse fléchie à angle droit ou un peu moins avec le corps, la cuisse étant placée horizontalement, forme avec la jambe un angle droit. Le corps reste immobile. Le pied tendu.

6° Former la colonne de marche. — Etude du pas de course, ex. 24, 25. — Marche cadencée. — Ordre ouvert.

III. Mouvements du corps. — Voir leçons précédentes.

7° Lever les bras en haut, fléchir le corps en avant : 1. Lever